Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260709-DEL_2026_39-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Délibération n°2026/39

L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, SORTELLE Claudine, LEFRANC François, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, METIVIER Clément.

Procuration(s) : DELINE Stéphane à DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, DE L'ESPINAY François à GRABE Olivier

Absent(s-es) : DELINE Stéphane, DE L'ESPINAY François, VACHER Céline, LE BRETON Mickaël, BOLOTINHA Nathalie.

Secrétaire de séance : Claudine SORTELLE

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 10 + 2 procurations
Nombre de membres votants : 12

Objet : Désignation du représentant à la CLECT de la Communauté de communes St-Méen Montauban (CCSMM)

Monsieur le Maire expose : Le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que cette commission est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres.

Il convient donc de procéder à la désignation de :

- 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DÉSIGNE en qualité de membre **titulaire** de la CLECT : M. BONNIN Etienne
- DÉSIGNE en qualité de membre **suppléant** de la CLECT : M. METIVIER Clément
- DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la CCSMM

Le Maire,

Etienne BONNIN